



Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du
CONSEIL MUNICIPAL du 23 Mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-trois du mois de Mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur DUMORTIER, Maire.

Étaient présents : Jean-Jacques DUMORTIER, Maire - Philibert de MOUSTIER - Isabelle VILAREM - Jean-Jacques HAINAUT - Céline SERVOISIER, Adjoints - Anne SCHIRATTI-DOUCHEZ - Alain COUDERT - Françoise BERLY - Karine JANAS - Pierre CAUVET - Didier VERHOESTRAETE - Sandra VALEYRE - Bruno FURCHERT - Yohanna SALOMONE - Alex MOTAIS DE NARBONNE - Estelle MAILLOT.

Absents : Thierry BEULÉ - Nicole FAUVAUX - Vincent BERJAT (représenté par Mme SERVOISIER).

Secrétaire de Séance : Estelle MAILLOT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Adhésion de la Thelloise au SE60

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Thelloise, par délibération en date du 15 octobre 2020, a sollicité son adhésion au SE60 afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 16 février 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

Création de poste

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE** la création d'un poste de gardien-brigadier à temps complet.

Régime indemnitaire RIFSEEP et IAT

Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.)

Suite à l'arrivée d'un nouveau policier municipal sur le grade de Gardien-brigadier, il y a lieu de modifier la délibération existante relative au régime indemnitaire pour la filière Police Municipale afin d'intégrer ce nouveau grade.

Le Conseil Municipal, après délibération, **DÉCIDE** à l'unanimité d'instituer l'indemnité d'administration et de technicité aux agents titulaires relevant des cadres d'emplois suivants :

grade	Montant moyen de référence
Gardien-brigadier	475.31
Brigadier-Chef Principal	495.93
Chef de service de Police Municipale	595.77

Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

La délibération du Conseil Municipal n° 2017-49 du 05/12/2017 instituant le RIFSEEP pour les cadres d'emplois de catégorie C et B (hors Police Municipale) doit être mise à jour afin de permettre le déroulement de carrière des agents.

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE** la mise à jour de la délibération relative au RIFSEEP.

Affaires diverses

Points évoqués :

- Retard des services de l'État pour fournir les informations nécessaires au vote du compte administratif et du budget primitif. Priorisation des travaux à prévoir dans l'année en attente des chiffres définitifs.
- Séance de travail (finances) fixée au jeudi 8 avril et Conseil Municipal le mardi 13 avril.
- Principe de désignation d'un remplaçant en cas d'absence dans une commission
- Projets en lien avec le Parc Naturel Régional : aménagement de la Grande Noue, Liaison douce 6 rue J.J. Courtois, liaison douce Boran Gouvieux, Boran Précý-sur-Oise et Boran Lamorlaye/Royaumont.
- Recherche d'un commerce ambulancier pour remplacer « pizza gigi ».
- Travaux d'aménagement aux normes « Personnes à Mobilité Réduite » de la mairie : déménagement provisoire de la mairie dans l'ancienne maison de retraite de mai à septembre.
- Signalement d'un vol par ruse dans la rue du Pilori (personne se faisant passer pour une infirmière de remplacement) Tout comportement suspect doit être signalé à la Gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Le Maire,
Jean-Jacques DUMORTIER

